



## NOTE DE PRESSE

*Date :* **Lundi 16 septembre 2024**

### **Service communication**

Pauline Martineau / 05 49 64 85 26 / [martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr](mailto:martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr)

### **INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE :**

*Elus :* Magaly Proust, adjointe en charge de la participation citoyenne, politique de quartiers, jeunesse et vie associative

*Services :* Anthony Hamidovic, chargé de mission participation citoyenne

## NOTE DE PRESSE

# La Ville de Parthenay lance son deuxième budget participatif

**La municipalité relance son budget participatif. Objectif : permettre aux Parthenaisiens et Parthenaisiennes de s'impliquer dans la vie et l'aménagement de la Ville et d'être ainsi acteurs et actrices de leur cité.**

Avec 28 projets déposés et dix retenus au vote, la première édition du budget participatif, en 2023, a permis aux Parthenaisiens et Parthenaisiennes de proposer des projets d'utilité publique et d'intérêt collectif. Les habitants ont manifesté un intérêt certain pour cet outil démocratique et pédagogique.

Alors que les travaux pour concrétiser le projet lauréat de l'édition 2023 s'apprêtent à être lancés (lire ci-contre), la Ville de Parthenay lance son deuxième budget participatif.

### **Une évolution des modalités**

#### **- Un calendrier réadapté**

Pour cette deuxième édition, la municipalité a souhaité adapter le calendrier. Le vote sera lancé lors des vœux à la population en janvier 2025 où les Parthenaisiens et Parthenaisiennes présents pourront prendre connaissance des projets en lice et voter sur place. Le vote se déroulera ensuite sur un mois et demi, de mi-janvier à fin-février, en ligne ou par bulletin papier.

#### **- Un vote en ligne facilité**

Grâce aux nouvelles fonctionnalités de la plateforme numérique, le vote en ligne des Parthenaisiens et Parthenaisiennes sera plus aisé. Il ne sera, en effet, plus nécessaire de créer un compte pour voter pour le projet de son choix.

- **Davantage d'habitants au comité de suivi**

Pour assurer une place plus importante aux citoyens au sein du comité de suivi, une dizaine de Parthenaisiens seront tirés au sort pour y siéger.

L'année dernière, le comité de suivi était composé de six élus et six citoyens.

## **Le nouveau calendrier**

- Du 18 septembre au 30 novembre 2024 : les habitants déposent leurs idées
- De septembre à décembre 2024 : les services municipaux étudient les idées reçues
- Janvier 2025 : La Ville et les porteurs de projet communiquent sur les projets retenus
- Mi-janvier à fin février 2025 : les habitants votent pour leur projet préféré
- Mars 2025 : la Ville annonce les lauréats du deuxième budget participatif

## **Qui peut candidater ?**

- Les personnes qui habitent à Parthenay
- Les personnes physiques
- Avoir 11 ans ou plus. Pour le moins de 16 ans, il sera nécessaire de remplir une autorisation parentale
- L'idée/projet peut profiter à tous les Parthenaisiens et Parthenaisiennes

## **Les critères pour que le projet soit retenu**

- Il prévu à Parthenay, et dans l'espace public, qui appartient à la Ville.
- Il bénéficie à l'ensemble des Parthenaisiens.
- Il est nouveau, et ne concerne pas un projet déjà prévu par la collectivité.
- La Ville a le pouvoir d'agir dans ce domaine : espaces verts, aménagement et mobilier urbains, culture et loisirs, éducation et jeunesse, bâtiments municipaux et équipements de proximité, mobilité, sports, propreté urbaine, solidarité.
- Le projet prévoit :
  - l'achat de matériels durables,
  - la construction ou l'aménagement de bâtiments,
  - des travaux d'infrastructure.
- Il favorise le développement des solidarités, la transition écologique et la qualité de vie.
- Il n'est pas discriminatoire et respecte les textes de lois et la réglementation en vigueur.

Toutes les idées seront étudiées. La Ville informera chaque porteur et porteuse de projet de la suite donnée à son idée.

Pour exemple, voici des projets proposés en 2023 : un mur d'expression, installation de mobilier dans les parcs et jardins, création de square, achat de matériel pour les fêtes de quartier, etc.

## **Quand et comment candidater ?**

Le dépôt des projets est ouvert du 18 septembre au 30 novembre.

Il sera possible de candidater :

- En ligne : [budgetparticipatif.parthenay.fr](http://budgetparticipatif.parthenay.fr)

- En remplissant le formulaire papier, diffusé dans les accueils de la collectivité et dans le guide du porteur de projet

## **Un accompagnement par le service participation citoyenne**

Pour les porteurs de projet qui le souhaitent, le service participation citoyenne propose un accompagnement :

Il est possible d'échanger par téléphone ou de prendre rendez-vous : 05 49 71 08 87 ou [jeparticipe@parthenay.fr](mailto:jeparticipe@parthenay.fr)

La Ville de Parthenay édite également un guide du porteur de projet pour l'aider à préparer et suivre son projet. Il sera disponible dans les accueils de la Ville et de la Communauté de communes, et sera distribué à l'ensemble des habitants avec le prochain magazine municipal.

## **Projets retenus : déroulement du vote et lauréats**

Après examen par le comité de suivi, les idées retenues seront soumises au vote des Parthenaisiennes et Parthenaisiens. Chaque habitant à partir de 11 ans pourra voter pour un seul projet.

La municipalité entend ainsi impliquer concrètement ses administrés dans son processus de décision et de réalisation des projets.

Une fois le vote terminé, le comité de suivi se réunira pour désigner les lauréats.

L'objectif est de retenir plusieurs projets, dont les montants cumulés permettront au mieux d'utiliser l'enveloppe globale (12.000€).

La commune réalisera les projets lauréats au cours de l'année 2025 (sauf impératif technique).

## **Lauréat du budget participatif 2023-2024 : les travaux vont démarrer à la Cité Leclerc**

Comme elle s'y était engagée, la municipalité va démarrer les travaux pour concrétiser le projet lauréat du premier budget participatif fin septembre.

Pour rappel, les habitants ont choisi le projet « Du sport, des bancs et une table dans la Cité Leclerc ». Une table de pique-nique, des buts de foot et un terrain de pétanque vont être réalisés.

## **Budget participatif : les habitants acteurs de la Ville**

Le budget participatif donne le pouvoir d'agir aux habitants en leur donnant la possibilité de proposer des projets d'utilité publique et d'intérêt collectif. La Ville de Parthenay a en effet à cœur de favoriser l'expression démocratique et l'implication citoyenne.

Une partie du budget de la Ville est ainsi affecté à la mise en œuvre de projets/idées proposées et votées par les habitants de la commune : 12 000 euros par an.

Les habitants peuvent proposer des projets qui répondent à leurs attentes, à l'échelle d'un ou de plusieurs secteurs de la commune ou sur l'ensemble du territoire communal.

Véritable outil pédagogique, le budget participatif permet également aux habitants de Parthenay de mieux comprendre le fonctionnement des collectivités territoriales et le budget de la commune.

Un comité de suivi, composé d'élus et de citoyens tirés au sort pour l'édition en cours, seront en charge du bon déroulement du budget participatif.